
Charte d'utilisation de l'iPad - 10ème

Le programme iPad à l'école Moser

L'iPad s'impose aujourd'hui comme un outil permettant d'augmenter l'interactivité, les discussions constructives et productives entre les élèves, leurs parents et leurs enseignants. Il est un outil de différenciation des apprentissages, stimule la curiosité et favorise la collaboration en développant l'esprit critique.

Le développement des technologies ne minimise aucunement le rôle vital de l'enseignant. Au contraire, il fait évoluer celui-ci en l'invitant à devenir facilitateur d'apprentissages.

L'enseignement soutenu par l'emploi des iPads permet d'intégrer la technologie au sein des curricula, partout, à chaque instant.

Les directives, procédures et informations contenues dans ce document s'appliquent à l'ensemble des iPads fournis par l'école Moser, incluant tous autres appareils considérés par la Direction de l'école Moser comme relevant de celles-ci.

1. Signature du formulaire

Les iPads seront mis à disposition des enfants dès la rentrée. Les parents et élèves devront lire et approuver la charte d'utilisation. La dernière page doit être retournée, signée par l'élève et un parent, au Maître de Classe de l'élève d'ici le lundi 31 août 2015.

Les iPads des élèves seront étiquetés conformément aux consignes de l'école.

Les iPads seront identifiés des manières suivantes : autocollants d'identification chiffrée de l'iPad, numéro de série.

2. Utilisation de l'iPad à l'école Moser

L'iPad est un outil pédagogique. Les iPads sont prévus pour une utilisation quotidienne à l'école.

2.1. Précautions générales

L'iPad est propriété de l'école Moser et tous les utilisateurs doivent respecter cette charte.

- Les cordons doivent être soigneusement connectés à l'iPad pour éviter tout dommage.
- Les iPads ne doivent pas être laissés dans un lieu non fermé à clé ou non surveillé.

2.2. Maintenance des iPads

Les iPads présentant un défaut de fonctionnement doivent être remis au service informatique pour un contrôle.

2.3. Transport des iPads

Les iPads ne doivent pas être retirés de leur coque de protection et celle-ci doit être fermée lors des déplacements.

2.4. Entretien de l'écran

L'écran de l'iPad peut être endommagé si l'appareil est manipulé sans précaution. Une pression excessive exercée sur l'écran est susceptible d'entraîner des dommages.

- Ne vous appuyez pas sur l'iPad quand il est fermé;
- Ne posez rien près de l'iPad qui soit susceptible d'exercer une pression sur l'écran;
- N'utilisez qu'un chiffon doux et propre pour nettoyer l'écran. Mais n'utilisez aucun produit nettoyant.

2.5. Recharge de la batterie de l'iPad

Les élèves doivent recharger leur iPad régulièrement leur iPad et systématiquement lorsque la batterie est à moins de 50%.

Un appareil déchargé durant les cours du fait d'une recharge insuffisante sera considéré comme un oubli de matériel et des sanctions seront applicables.

2.6. Economiseurs d'écran / Photos d'arrière-plan

L'utilisation de supports inappropriés comme économiseur d'écran ou image d'arrière-plan est interdite.

La référence aux armes, à la pornographie, aux grossièretés, à l'alcool ou aux drogues sera sanctionnée.

2.7. Sons, musiques, jeux ou programme

Le son doit être coupé en permanence, sauf consigne contraire de l'enseignant.

Les jeux en ligne ne sont pas autorisés sur les iPads.

Les élèves ne seront autorisés à utiliser leurs écouteurs intra-auriculaires uniquement avec l'autorisation de l'enseignant(e).

2.8. Impression

Il est impossible d'imprimer directement sur le réseau de l'école depuis l'iPad.

Les fichiers à imprimer devront être transférés sur l'espace eLocker de l'élève puis imprimés depuis tout appareil connecté à une imprimante.

3. Gestion des fichiers et enregistrement du travail

3.1. Enregistrement sur l'iPad

L'environnement numérique de travail (School eLockers) est mis à la disposition de tous les utilisateurs afin de sauvegarder, partager et collaborer sur des documents enregistrés sur le serveur de l'école Moser. Il incombe à l'élève de sauvegarder son travail (les fichiers qui le constituent) dans son eLocker.

En cas de réinitialisation, les données seront uniquement récupérées depuis l'espace eLocker de l'élève.

3.2. Fonctionnement du réseau

L'école Moser ne peut garantir que son réseau fonctionnera 100 % du temps mais oeuvre en permanence à un fonctionnement optimal. Dans l'éventualité d'une panne du réseau, l'école Moser ne saurait être tenue pour responsable de la perte de données.

4. Applications sur les iPads

Les apps d'origine installées par l'école Moser doivent rester sur l'iPad et pouvoir être utilisées facilement et être accessibles à tout moment.

Les élèves doivent toujours accepter les mises à jour des applications et les nouvelles applications envoyées sur l'iPad par le réseau de l'école.

Occasionnellement l'école pourra ajouter certaines apps pour un cours spécifique.

4.1. Inspection

Les élèves pourront être choisis au hasard pour une inspection de leur iPad.

4.2. Procédure pour la réinstallation d'apps

En cas de difficultés techniques, de présence d'apps inappropriées, l'iPad sera réinitialisé par le service informatique.

L'école Moser décline toute responsabilité en cas de perte de documents suite à la réinitialisation de l'iPad.

4.3. Mise à jour des logiciels

Des versions mises à jour des applications sous licence sont régulièrement disponibles. Les élèves sont tenus de veiller à installer les mises à jour les plus récentes.

5. Usage acceptable

L'utilisation des ressources technologiques de l'école Moser est un privilège, et non un droit. Ce privilège ne peut être ni transféré ni étendu à des personnes ou groupes extérieurs à l'établissement et devient caduc dès qu'un élève ne fait plus partie des effectifs de l'école Moser. La présente charte informe tous les utilisateurs de la responsabilité qu'ils ont d'utiliser les ressources technologiques de manière efficace, éthique et conforme aux lois. En cas d'infraction à la présente charte, les privilèges pourront être retirés, l'accès aux ressources technologiques de l'école pourra être refusé et des sanctions disciplinaires appropriées pourront être appliquées en conformité avec le règlement général de l'école.

Au besoin, des poursuites judiciaires pourront être envisagées.

5.1. Responsabilité des parents

Parlez avec vos enfants des valeurs et normes qui doivent être respectées sur Internet tout comme c'est le cas sur les médias d'information tels que la télévision, le téléphone, le cinéma et la radio.

5.2. L'école Moser a pour responsabilité de :

- Fournir une connectivité sans fil garantissant l'utilisation efficace des iPads en classe;
- Fournir un blocage efficace des contenus inappropriés;
- Mettre à disposition les ressources nécessaires afin que chaque enseignant et chaque élève puisse faire le meilleur usage de leur iPad;
- Veiller à ce que l'élève comprenne, applique et respecte la charte d'utilisation.

5.3 L'élève a pour responsabilité de :

- respecter le règlement général de l'école notamment les règles de conduite et de communication;
- utiliser les appareils de manière responsable et éthique ;
- utiliser toutes les ressources technologiques de manière appropriée afin de ne pas endommager les équipements de l'école Moser ;
- aider l'école Moser à protéger les systèmes et équipements informatiques en contactant le service informatique pour tout problème de sécurité ;
- surveiller les activités sur leur(s) compte(s) ;
- respecter les points énumérés dans la charte.

5.4. Activités strictement interdites aux élèves

- Toute infraction à la charte d'utilisation et aux lois en vigueur;
- Tentative de débridage (jailbreak) du système d'exploitation de l'iPad;
- Installation de matériaux protégés par des droits d'auteur et obtenus de manière illégale;

- Envoi, consultation, téléchargement ou distribution de contenus offensants, profanes, menaçants, pornographiques, obscènes ou sexuellement explicites, de documents plagiés, notamment en accédant à des sites de vente de dissertations, fiches de lecture et autres types de travaux scolaires;
- Tentative d'intimidation, de dénigrement ou d'harcèlement envers un autre élève;
- Utilisation de services de messagerie (tels que, Messages, MSN Messenger, Viber, etc), de jeux vidéo et de jeux en ligne pendant les cours et dans l'enceinte de l'école;
- Modification de la configuration de l'iPad (hormis les paramètres personnels : police, luminosité, etc.)
- Interdiction de créer un compte mail;
- Envoi d'e-mails en masse ou d'e-mails inappropriés;
- Accès aux comptes, fichiers et/ou données d'autres élèves;
- Modification des paramètres sans autorisation;
- Utilisation d'Internet et de comptes e-mails de l'école Moser en vue de gains financiers ou commerciaux ou de toute activité contraire à la loi;
- Utilisation de communications anonymes et/ou fausses;
- Communication de ses propres informations personnelles ou de celles d'autrui sur Internet, quelle qu'en soit la raison.
- Vandalisme (toute tentative malveillante pour endommager ou détruire les équipements, logiciels ou données, notamment le téléchargement ou la création de virus informatiques ou de programmes pouvant infiltrer les systèmes informatiques et/ou endommager les logiciels) sur les équipements de l'école;
- Tentative de passer outre le filtre Internet de l'école Moser en utilisant un serveur proxy;
- Connexion à l'Apple TV d'une autre classe dont on ne fait pas partie.

6. Protection et rangement de l'iPad

iPad laissé dans un lieu non surveillé

Les iPads ne doivent en aucun cas être laissés dans un lieu non surveillé. Exemples de lieu non surveillés : cours de récréation, cantine, bibliothèque, vestiaires et couloirs.

Tout iPad laissé dans ces lieux est susceptible d'être volé.

Si un iPad est trouvé dans un lieu non surveillé, il sera remis au service informatique.

En dehors des heures de cours, l'iPad doit être rangé dans le chariot iPad dans une salle de classe fermée à clé.

Il est interdit aux enseignants d'ouvrir les classes aux élèves sauf si leurs activités sont surveillées jusqu'à ce que la salle soit à nouveau fermée à clé.

7. Perte, dommage et vol de l'iPad

L'assurance iPad de l'école Moser couvre le dysfonctionnement des pièces, les dommages à la suite de surcharge électrique et les dommages causés par des facteurs extérieurs soudains et

imprévus. Elle ne couvre pas les dommages causés par le feu, l'eau, les catastrophes naturelles, le vol, la perte ou la disparition.

Les réparations seront effectuées par le biais de l'école. Toutefois, une franchise de 50 CHF par sinistre sera à la charge des parents de l'élève responsable des dégâts.

8. Clauses spéciales

L'iPad fourni à l'élève appartient à l'école Moser. Il n'est pas un outil de loisirs ou un jouet mais un outil de travail. L'utiliser au sein de l'école ou à l'extérieur implique que :

- Elève et parents se conforment aux marques déposées, brevets, licences et droits d'auteurs. L'ignorance de la loi ne donne aucune immunité. En cas de doutes, s'adresser à l'équipe informatique.
- Elève et parents luttent contre le plagiat (qui est une violation de la loi). Citer et faire citer ses/les sources est la règle. Ceci inclut toutes formes de médias sur internet : photos, graphiques, films, musiques ou textes.

Charte d'utilisation de l'iPad - 10ème

J'ai lu la Charte d'utilisation de l'iPad.
J'en comprends et j'en accepte les termes.

Nom et prénom de l'élève :

Date :

Signature de l'élève :

Nom du ou des parents:

Date :

Signature du ou des parents: